



Commune de GESVES



Wallonie

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Adrien COLIGE demeurant Impasse du Blancbou 6 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Rue Pont d'Aoust à 5340 Gesves et cadastré division 1, section C n°27W

Le projet consiste en la création d'un centre médical, et présente les caractéristiques suivantes (2) : -  
implantation en recul de 8,8 m ;

- dépassement arrière ;
- Proportion du volume secondaire ;
- Niveau d'implantation relevé ; – Guide communal d'urbanisme

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/05/2026 au 09/06/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 18/05/2026

Pour le Collège,

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.